****

**BASKET FUND EN APPUI A LA TRANSITION**

**Première réunion du Comité Technique**

**18 février 2022 à N’DJAMENA- Hôtel de l’Amitié**

**Compte-rendu**

|  |  |
| --- | --- |
| **Agenda** | **Institutions présentes** |
| 1. **Mot du PNUD**
2. **Mot du Ministre du MEPD**
3. **Présentation du PTA 2022**
4. **Examen et validation des TDRs du CT et du CP**
5. **Présentations SOP PNUD**
6. Conclusion
 | * Primature
* Ministère **MEPDCI**
* **Ministère d’Etat – MECRND**
* **Ministère des affaires Etrangères**
* **Ministère des Finances et du Budget**
* Ministère de la Jeunesse des Sports et de l’entreprenariat
* Union Africaine
* Union Européenne
* CBLT
 | * **Ambassade Allemagne**
* Ambassade d’Espagne
* **Ambassade des Etats Unis**
* **Ambassade de France**
* Ambassade des Pays-Bas
* **Ambassade du Royaume Uni**
* Coopération Suisse
* **BCR du SNU**
* **PNUD**
* OIF
 |

**Contexte :**

La signature du document de projet du Basket Fund le 13 novembre 2021 a été suvi par Après la publication de la feuille de route de la transition par le Gouvernement de Transition un appel a été lancé aux partenaires techniques et financiers pour le financement du déficit à combler pour la mise en œuvre des actions de cette feuille de route. C’est dans ce cadre que le Tchad a bénéficié d’un financement du fonds du Secrétaire Général pour la consolidation de la paix en vue de soutenir le processus de transition en cours. Après la signature du document de projet y relatif, les parties prenantes ont convenu de la tenue de son premier comité technique pour la validation de son plan de travail consolidé.

**Déroulement**

***Mots introductifs***

Dans son mot de bienvenue, le Chef de l’Unité Gouvernance, Monsieur Aimé Robeye Rirangar, a au nom du PNUD, rappelé l’historique ayant conduit à l’élaboration de ce projet et le rôle de chacune des trois agences du système des Nations Unies (PNUD, UNFPA, HCDH) en charge de la mise en œuvre. Le PNUD porte le rôle de chef de file dans cette approche conjointe. Il a précisé l’objet de cette réunion qui est de présenter le plan de travail annuel consolidé du projet aux membres du comité technique. M. Rirangar a tenu à faire le distinguo entre le comité technique et le comité de pilotage dont les rôles ne sont pas les mêmes mais complémentaires. Le COPIL joue un rôle stratégique et décisionnel alors que le comité technique reste sur les aspects techniques pour formuler des recommandations au COPIL.

Dans son mot d’ouverture des travaux, Monsieur Houlé Djonga DJonkamla, SG du ministère d’Etat en charge de la réconciliation nationale a insisté sur l’importance de ce projet dans le Processus de la transition en cours au Tchad. Le financement du PBF permettra d’adresser un certain nombre de préoccupations et répondre aux attentes nombreuses des populations. Il a invité les participants à suivre attentivement cette séance de présentation du projet et de son plan de travail afin d’apporter les inputs nécessaires.

***Présentation du projet et du PTA consolidé***

La présentation du projet a été faite par Monsieur Valery Wadja, en charge du projet PBF pour le PNUD.

Après avoir relevé le contexte de mise en œuvre du projet, marqué par les évènements et faits relatifs à la transition en cours et l’engagement du SNU à travers le RSSG pour l’Afrique centrale, le Bureau de la Coordination et l’ensemble des agences à soutenir un processus de transition au Tchad.

Il faut retenir que trois éléments clés fondent ce projet notamment (i) l’organisation du dialogue dialogue national inclusif, (ii) l’élaboration et adoption d’une nouvelle constitution par référendum, (iii) l’organisation des élections.

L’objectif global du projet est de faciliter une mise en œuvre inclusive, crédible et transparente, conforme aux standards internationaux des droits de l’homme, du processus de transition, y compris le dialogue national.

De manière spécifique il s’agit de :

* Fournir un soutien technique et consultatif direct aux organes clés jouant un rôle décisionnel dans le processus de transition politique ;
* Renforcer les capacités institutionnelles des organes et processus clés de la transition (Bureau du Premier Ministre, le CODNI, le MNRD et les OSC) ;
* Fournir un soutien au dialogue, à la sensibilisation et à l'éducation pour renforcer la participation des populations à la transition.

Le projet vise l’ensemble du territoire national c’est-à-dire les 23 provinces et les 115 départements que compte le pays.

Le PNUD, l’UNFPA et le HCDH sont les 3 agences récipiendaires du financement. Chacune travaillant sur un des 3 axes du projet.

**Le PNUD**, chef de file de ce projet conjoint a la charge du Résultat 1 : La participation de la population à un dialogue national transparent, inclusif et crédible - Ne laisser personne de côté. Ce résultat est décliné en 3 produits eux-mêmes libellés comme suit :

***Produit 1*** *: Les organes responsables de la conception et de la mise en œuvre du dialogue national sont dotés des capacités nécessaires pour mener des processus inclusifs, transparents, réactifs et pacifiques.*

***Produit 2 :*** *Élaborer et mettre en œuvre une campagne d'engagement civique (en français, arabe et autres langues locales) tenant compte des conflits, de l'égalité de genre et du contexte local, avec des actions de sensibilisation adaptées aux principaux groupes marginalisés, notamment les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les analphabètes.*

***Produit 3 :*** *Participation et engagement des parties prenantes dont les organisations des femmes et des jeunes.*

**Le FNUAP** a la charge du résultat 2 à savoir « La promotion de la cohésion sociale et l’inclusion effectives des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec handicap et différents autres acteurs locaux au Dialogue national en vue de favoriser leur représentation et la défense de leurs intérêts ». Ce résultat est décliné est 3 produits libellés comme suit :

***Produit 1*** *: Les capacités des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec handicaps et toutes autres personnes marginalisées des différentes communes et provinces sont renforcées pour leur participation efficace au dialogue national.*

***Produit 2*** *: les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicaps et toutes autres personnes marginalisées participent activement au dialogue national et leurs recommandations spécifiques sont prises en compte.*

***Produit 3*** *: Les capacités des décideurs y compris les organisateurs du dialogue national sont renforcés pour la participation des femmes, jeunes et personnes à besoins spécifiques et la prise de leurs recommandations spécifiques pendant et après le dialogue.*

Le HCDH est lui en charge du résultat 3 : « l’approche basée sur les Droits de l’Homme est intégrée dans le processus de transition » qui est décliné en 4 produits :

***Produit 1*** *: une cartographie de la situation des droits de l’homme y compris des droits des femmes et d’autres groupes à risque est réalisée.*

***Produit 2*** *: La commission de vérification des détentions illégales est mise en place et opérationnelle*

***Produit 3*** *: Le monitoring de la liberté d'expression et d'opinion, du droit de réunion et de manifestation pacifique avant, pendant et après la tenue du Dialogue national inclusif, le référendum constitutionnel et les élections générales.*

***Produit 4*** *: L'audit social des aspects de droits de l’homme de la transition est conduit par les OSC et les acteurs majeurs du dialogue national inclusif sont outillés et sensibilisés aux défis importants des droits de l’homme et les intègrent dans les résolutions finales du DN ainsi que dans le projet de nouvelle constitution.*

Il faut noter que le rôle de chef de file assuré par le PNUD concerne la coordination technique alors que la Coordination du système des nations Unies joue le rôle de Coordination stratégique du projet.

Le budget global du projet est de 4 millions de dollars américains dont 1 769 659 USD pour le Résultat 1 (PNUD), 1 121 495 USD pour le Résultat 2 (FNUAP), 747 664 USD pour le Résultat 3 (HCDH) et 361 182 USD (PNUD, FNUAP et HCDH) pour les autres frais.

La structure de gouvernance est composée d’un comité de pilotage et d’un comité technique :

**Comité de pilotage** : Le comité de pilotage des Projets de consolidation de la paix au Tchad a été mis en place par l’arrêté N°0005/PR/MEPDCI/2021 du Ministre de l’Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale. Il a pour missions de coordonner et de suivre la mise en œuvre des Projets de consolidation de la paix au Tchad.

Comité technique : Il a pour rôle de fournir un soutien technique au comité de pilotage ; de fournir, sur demande, des idées et des contributions qui alimentent l'ordre du jour et la prise de décision du Comité de pilotage ; d’assurer le suivi et la mise en œuvre du projet.

***Echanges sur la présentation***

La méthodologie adoptée par les participants est de procéder à l’analyse du PTA par axe. Pour ce faire les participants se sont accordés une quinzaine de minutes pour la lecture afin de s’approprier les documents.

* **Sur le Résultat 1**

Il a été souhaité de revoir la formulation de certains indicateurs et la nécessité de conserver certains pour lesquels les activités devant permettre de les renseigner semblaient déjà réalisées. Cet exercice pourra être fait avec l’équipe de suivi-évaluation.

Pour ce qui concerne le nombre de séance de dialogue, il faut le considérer comme un processus continu. Il sera difficile d’en fixer le nombre de séances à l’avance. On se contentera d’un ordre de grandeur.

Des observations sur le coût de l’étude de perception du dialogue qui semblerait élevé ont été clarifiées en indiquant que plusieurs autres activités, seront menées dans le cadre de cette rubrique et que les données de cette enquête permettront de mesurer le niveau de perception des populations du dialogue national inclusif.

Le CODNI a aussi souhaité que la question du renforcement de ses capacités soit mieux mise en exergue dans ce projet.

**Relativement à la coordination du soutien à la** transition **par les différents PTFs,** le SG du ministère d’Etat en charge de la réconciliation a informé les participants de l’existence d’un mécanisme de haut niveau présidé par le Premier Ministre, qui fait le suivi de la Feuille de route de la transition et qui a aussi pour rôle d’opérer des réajustements de sorte que les actions prévues dans la feuille de route soient réalisées.

* **Sur le Résultat 2**

**Implication des organisations de la société civile**: A la question de savoir quel est le niveau d’implication des femmes, Aimé Robeye du PNUD a annoncé qu’une réunion est prévue avec les OSC pour les préparer à une meilleure implication. D’ores et déjà le PNUD a répondu à quelques requêtes de certaines organisations féminines de la société civile.

**Appui aux femmes et attentes en direction du FNUAP :** A ce jour des appuis ont été donnés à l’organisation des foras des jeunes. Le FNUAP prévoit effectuer un travail d’amplification de cet appui vers les femmes également. Le FNUAP organisera des concertations avec les acteurs clés afin d’impliquer les principaux dans la mise en œuvre de l’axe 2 du projet.

Le ministère en charge de la femme est d’ailleurs en train de conduire en son sein une réflexion dont le résultat sera partagé avec le FNUAP. Il faut s’attendre à ce que des orientations claires soient données sur la question des acteurs en mettant un accent particulier sur la participation des femmes.

L’AFJT a interpellé les PTFs sur l’importance de considérer l’appui technique aux OSCs au même titre que l’appui financier.

* **Sur le Résultat 3 :**

Temporalité de l’activité de cartographie de la situation des droits de l’Homme : l’activité de la cartographie nécessite d’être accélérée. Les participants ont convenu du besoin d’une synergie entre le HCDH et le ministère de la justice et des droits humains. Une concertation immédiate entre ces deux institutions pourrait permettre d’accélérer le financement de l’activité en mutualisant les fonds du gouvernement et ceux du projet.

Sur le produit 3.4 concernant les rencontres d’échange : Il faut encore beaucoup d’efforts en termes de coordination pour des synergies et l’inclusivité tant du processus que des résultats. Il a été souhaité de systématiser la démarche basée sur la coordination et renforcer le partage de la vraie information au regard de la multiplicité des sources d’informations et du phénomène des « Fake news » qui perturbent les populations.

**Questions transversales :**

Abordant les règles et procédures des agences récipiendaires les bénéficiaires ont exprimé leurs vœux de voir un allègement de celles-ci pour accélérer la mise en œuvre des activités de la transition. En réponse, le PNUD a souligné que les règles et procédures de gestion fixées au niveau du siège des organisations et sont validées par les Etats membres dont le Tchad. Ces procédures ne sont par conséquent pas malléables au niveau des bureaux pays des agences mais des efforts seront fournis pour anticiper certaines actions et tenir les délais de réalisation des activités.

***Conclusion***

Le plan de travail a donc été validé sous réserve de quelques corrections au niveau de certains indicateurs. Il sera donc transmis au comité de pilotage pour adoption.

***Actions à prendre***

* Le PNUD se chargera d’informer le HCDH pour prendre contact avec le ministère de la justice et des droits humains afin d’accélérer l’élaboration de la cartographie de la situation des droits de l’homme.
* Les agences récipiendaires organiseront des rencontres dans les meilleurs délais avec les parties prenantes aux projets aux fins d’un démarrage effectif des activités.
* Encourager tous les acteurs qui veulent venir au dialogue à le faire afin de casser la méfiance.
* Autant que possible, adapter certains aspects des procédures pour permettre la mise en œuvre des activités de ce projet en tenant compte du contexte de la transition.